Quota paritaire alterné de 50 % dans les conseils municipaux albanais — la part des femmes passe de 12 % à 44 %, avant que des démissions ne rendent les sièges aux hommes

Gender Equality · Bonne pratique · Albanie

Score de qualité : 85/100

Niveau de preuve : Solides

Résumé

Le Code électoral albanais impose l'alternance femmes-hommes (50 %) sur les listes municipales et rejette les listes non conformes. Les femmes sont passées de ~12 % (2011) à 34 % (2015) puis 44 % (2019) des sièges ; après 2023, beaucoup d'élues ont cédé leur siège à des hommes.

Dimensions clés

Dimension	Score
Transferability / replicability	2/3
Impact on gender equality	1/1
Effectiveness	1/1
Efficiency	1/1
Evaluated outcomes	1/1
Sustainability	0/1
Achievement / evidence	1/1
Gender-mainstreaming embedding	1/1
Curator validation	1/1

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

C-NAPSE web research — consulté le 2026-11-20

Central Election Commission of Albania (Electoral Code) — consulté le 2026-11-20

OSCE Presence in Albania — 2015 quota results — consulté le 2026-11-20

OSCE/ODIHR final report, 2019 local elections — consulté le 2026-11-20

UN Albania — 44% women councillors in 2019 — consulté le 2026-11-20

FES research brief on 2023 resignations — consulté le 2026-11-20

International IDEA Gender Quotas Database — Albania — consulté le 2026-11-20

Citer — Evidoria. *Quota paritaire alterné de 50 % dans les conseils municipaux albanais — la part des femmes passe de 12 % à 44 %, avant que des démissions ne rendent les sièges aux hommes*. ID persistant : acbd1667-18a1-42d1-a87e-30fac01c3871.